

## ROTARY-CLUB DE PONTOISE-CERGY

## **BULLETIN D'INFORMATION Nº 2**

JEAN OFNIIM

Période du 4 JUILLET 1983.

### Réunion du lundi 4 juillet.

Etaient absents excusés: V. Coupin, F. de Laroussilhe, J.C. Ravallec et A. Tomino. Etaient absents : M. Aubin, Ph. Chazeaubeinex, Ch. Finkelstein, G; Lucron, J.P. Malet, J. Gourdet, M. Giraux, H. Siou, J. Weber, R. Van de Maele, CH. Veyrié.

Présences extérieures: M. Butel le 2.07, P. Bourquin le 3.07 aux jeux "Handisports" de Paris.

Invité: Monsieur Bouvard, par J. Fouché.

#### Le Président:

- souhaite la bienvenue à Etienne Schrameck et à son épouse Catherine: ils partent s'installer à Aix-en-Provence et sont venus faire leurs adieux. Leur nouvelle adresse: villa "la Pâquerette", chemin de la Pâquerette, 13100 AIX.
- donne lecture d'un certain nombre d'informations et rappelle la participation massive des membres du club à l'organisation des jeux "Handisports" de Paris.
- rappelle que les réunions du club débutent à 19h30 lorsqu'il y a un apéritif et à 20h dans le cas d'un dîner.
- R. Cavillon et W. Wagenaar relatent leur séjour au Portugal, séjour en partie offert grâce au Comité franco-portugais du Rotary.
- P. Bourquin se manifeste pour la dernière fois en tant que trésorier et distribue les appels de cotisation.

Après la réunion, le nouveau Comité a tenu sa première réunion, chez le Président.

Prochaine réunion le lundi 11 juillet à 20 heures au siège.

### REUNION DU COMITE 83-84

Etaient absents: M. Aubin et G. Lucron.

Parmi les décisions prises, citons les deux plus importantes:

- 1) Les réunions du mois d'août se tiendrons avec épouses et auront lieu:
  - les 1° et 22 août à "la Vieille Auberge" à Epiais-Rhus;
  - le 8 août chez notre ami Web Wagenaar ( que nous remercions pour son hospitalité);
  - le 29 août à "la Renardière" à Osny.

Il est demandé à tous les membres de tenir au courant Hubert Schadler des modifi-

Siège: Hôtel du Grand Cerf — Place du Pont — 95310 SAINT-OUEN-L'AUMONE — Tél.: 464.03.13 — Réunions tous les lundis à 20 heures

cations qui pourraient intervenir par rapport aux appels déjà effectués.

2) Une malheureuse habitude s'est instaurée au club en ce qui concerne les membres classés "M.R.A." Le Comité, après en avoir délibéré, a décidé de s'en tenir strictement au réglement intérieur du Rotary International qui spécifie que les M.R.A. ont les mêmes droits, privilèges et responsabilités que les membres actifs; en particulier, ils ne sont pas dispensés d'assiduité.

Ne peuvent être dispensés d'assiduité que les seuls membres qui en ont fait la demande par écrit au Président, et qui ont une excuse valable(longue maladie, é éloignement momentané, etc...). Cette dispense n'est valable que pour une durée déterminée; elle est accordée par le Président après avis du Comité.

Le secrétaire rappelle que le registre des délibérations du Comité peut être consulté par tous les membres du Club. Ce registre est à leur disposition chez le Préside .

# ETRE R TARIEN

# LE M.R.A. N'EST PAS CELUI QUE VOUS CROYEZ ...!

Ouand on consulte l'annuaire des Rotaryclubs on trouve de nombreux M.R.A. (Membres Retirés des Affaires). Eh bien l à part quelques rares exceptions, ces M.R.A. n'en sont pas...

Si nous interrogeons les responsables des clubs qui ont ainsi donné ces trois lettres à certains de nos amis, nous nous apercevons qu'il s'agit blen de Rotariens ayant cessé leurs activités professionnelles «. Certains clubs m'ont même dit : ce sont les dispensés d'assiduité!

Et, ma foi, j'avoueral que je me suis laissé aller à accepter cette - nouvelle - définition du M.R.A.: c'est le retraité!

Eh blen, mes amis, c'est faux, c'est archifaux.

Si vous voulez bien relire avec moi le paragraphe 5 de l'article III: Membres des clubs, du Règlement Intérieur du Rotary International (page 238 du Manuel de Procédure, édition 1981) vous vous apercevrez qu'ils sont rares, dans nos clubs, les M.R.A. dans leur exacte qualification. Oue dit le Manuel de Procédure? Ceci: Tout ancien membre actif d'un club ayant perdu son titre du fait qu'il s'est retiré de la vie active commerciale ou professionnelle peut être élu comme membre retiré des affaires dans le club où il était membre actif ou dans tout autre club, à condition d'avoir fait partie comme membre actif et pendant cinq années au moins d'un ou de plusieurs clubs.

Peuvent être élus M.R.A. les cas suivants : 1°r exemple : Jacques DUPON, âge 63 ans, 6 ana d'appartenance au Rotary, vend son affaire : sera M.R.A. Jusqu'à 65 ans, âge auquel il devlendra M.D.A.

2° exemple: Paul DUROID, âge 58 ans, 11 ans d'ancienneté au Rotary, licenciement économique, il sera M.R.A. jusqu'à 60 ans, puis deviendra M.D.A.

3' exemple: Etienne GERFAUD, fige 72 ans. 28 ans d'ancienneté nu Rotary, donc M.D.A. cesse sès activités professionnelles, II est M.D.A. Il reste M.D.A...

Il n'y a pas de catégorie particulière de membres pour les retraités. Et ils sont rares les Rotary-clubs qui ont blen lu cet article...

Etre Membre Doyan Actif est un honnour. C'est la marque d'une appartenance au Hotary depuis un certain nombre d'années ou d'une fonction occupée dans les instances dirigeantes du Rotary International.

Nous souhaitons que les clubs qui, par erreur, avalent attribué, à tort, le titre de M.R.A. à un certain nombre de leurs membres qui, en fait, ne l'étaient pas, rectifient cette erreur, notamment dans le prochain annuaire, et rendent aux Membres Doyens Actifs la distinction honorifique qu'ils n'auraient jamais dù perdre.

Jean VINCENT